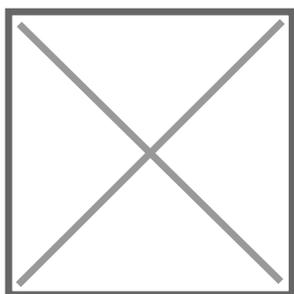


APPEL D'OFFRE

Prorogation du délai de constitution de la liste des entreprises pré-qualifiées habilitées à participer à la Demande de propositions pour la réalisation des études de conception architecturale et dimensionnement du bâtiment administratif de l'AAN



Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)

Portée : |

Avis n° :

Date de parution : 08/04/2025 | **Date de clôture :** 22/04/2025

Domaine d'activité : Travaux

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)

DESCRIPTION

A.- Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2024-2025, l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) souhaite utiliser une partie de ses fonds propres pour réaliser les études de conception architecturale et dimensionnement du bâtiment administratif de l'AAN. En effet, la Banque Mondiale, à travers le projet CATCOP, finance les travaux d'agrandissement de l'aire de stationnement des avions à l'AITL, et certains bureaux administratifs et techniques de l'AAN se situent actuellement dans l'emprise du projet. Pour pallier à ce problème, L'AAN projette de réaliser la construction d'un bâtiment administratif pour reloger le personnel se trouvant dans des bureaux situés au sud de l'aire de stationnement des avions à l'Aéroport International Toussaint Louverture (AITL).

B.- Le financement des études sus mentionnées permettra de lancer bientôt la demande de propositions dans le cadre de ce projet et sera pris en charge par l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) à travers ses fonds propres.

C.- Sont éligibles à cette procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt de portée nationale, les Consultants (Architectes, Bureau/ Cabinet ou Firme d'Études ou groupement d'Entreprises) qui auront prouvé qu'ils sont légalement constitués et qu'ils sont en règle avec l'administration fiscale haïtienne. Ainsi, ces Consultants pour répondre aux exigences du Secteur du BTP énumérées ci-après, pourront fournir les documents suivants :

- ? Une lettre de manifestation d'intérêt du bureau d'études, ou du groupement, adressée à l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN), et, en cas de groupement indiquant le bureau leader et l'interlocuteur principal de l'AAN;
- ? La présentation des expériences générales du bureau d'études;
- ? La présentation des expériences similaires du bureau d'études sur les dix (10) dernières années accompagnées des copies des certificats d'attestation;
- ? Les Curriculum Vitae et les diplômes de tous les membres du personnel qui seront affectés à cette mission;
- ? Les documents légaux et administratifs:
- ? Patente valide du bureau d'études (2024-2025) ;
- ? Quitus fiscal de type C valide du bureau d'études ;
- ? Carte d'Immatriculation Fiscale valide du bureau d'études;
- ? Statuts légaux du bureau d'études ;
 - ? Carte d'identité professionnelle du bureau d'études ;
 - ? Matricule fiscal et Numéro d'Identification Unique (NIU) valides du représentant du bureau d'études;
 - ? Certificat de déclaration définitive d'impôt du représentant du bureau d'études (Ex. 2023-2024) ;
 - ? Certificat d'enregistrement au Registre du Commerce, valide;
 - ? Mandat notarié de la personne habilitée à signer pour le bureau d'études.
- ? Les états financiers audités et les chiffres d'affaires sur les trois dernières années 2024 -2023, 2023-2022, 2022-2021 ;
- ? Une attestation d'une ligne de crédit dans une banque ou toute autre institution financière.

Dans le cas des bureaux d'études qui présentent une expression d'intérêt en groupement, les documents suivants sont requis:

- ? Lettre d'intention de monter un Groupement spécifique pour l'exécution du Marché objet de cet Appel à manifestation d'intérêt;
- ? Désignation bureau d'études leader et du représentant (personne physique) du Groupement et signataire de l'expression d'intérêt ;
- ? Pourcentage de participation de chaque membre;
- ? Déclaration du type de Groupement pour l'exécution du Marché;
- ? Procuration notariée donnée au représentant du groupement pour la signature de l'expression d'intérêt.

D.- En ce qui concerne les critères d'évaluation et de sélection des Soumissionnaires, ils sont déterminés de façon à juger leur aptitude à exécuter les tâches proposées. Ces critères relatifs aux qualifications et compétences professionnelles du bureau d'études et des spécialistes proposés, devant constituer le personnel technique du Consultant sont énumérés ci -après et détaillés dans les termes de référence :

- ? Expérience de la firme : 40 points ;
 - ? Nombre d'années d'expériences générales de la firme (20 points) ;
 - ? Nombre de contrats signés pour des études de conception et dimensionnement de bâtiments sur les dix (10) dernières années (20 points) ;
- ? Expérience du personnel : 40 points ;
- ? Conformité des documents légaux et administratifs : 10 points ;
- ? Etats financiers audités et chiffres d'affaires des trois (3) dernières années: 10 points.

Pour être pré-qualifiés, les soumissionnaires doivent obtenir un score minimum fixé à 70 points sur 100.

E.- Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires et des éclaircissements relatifs à cet Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'adresse suivante :
Aéroport International Toussaint Louverture (AITL)

Boulevard Toussaint Louverture, B.P. 1792

aux heures suivantes : 9 heures a.m. à 3 heures p.m., à compter du 07 avril 2025 dans les bureaux de l'Autorité Aéroportuaire Nationale.

F.- Les plis contenant les soumissions seront déposés Quinze (15) jours calendaires à partir de la publication de l'avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans les colonnes du quotidien Le Nouvelliste à compter du 07 avril 2025, à l'adresse mentionnée ci-dessus, Haïti, en trois (3) exemplaires, soit un (1) original et deux (2) copies, sous enveloppe fermée et cachetée portant le nom du Consultant, aux date et heure limites prorogées de réception des propositions manifestant son intérêt, soit le 22 avril 2025 à midi 12h PM. En effet, les soumissions doivent avoir les annotations suivantes :

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la constitution de la liste des entreprises pré -qualifiées habilitées à participer à la Demande de propositions pour les études de conception architecturale et dimensionnement du bâtiment administratif de l'AAN.

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT

Monsieur Yves Ducarmel FRANÇOIS

Directeur Général de l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)

Aéroport International Toussaint Louverture (AITL)

Boulevard Toussaint Louverture, B.P. 1792

G.- Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, après l'Avis de conformité de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part dudit Groupe de l'inclure dans la liste restreinte.

Yves Ducarmel FRANÇOIS, Ing.

Directeur Général